



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CNAV

Question écrite n° 68184

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les attributions du comité d'entreprise de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Alors que la loi sur le contrôle et l'évaluation des fonds publics accordés aux entreprises est récemment entrée en application et apporte dorénavant des droits nouveaux pour les comités d'entreprises, les délégués du personnel, les salariés et les élus de terrain, la direction de la CNAV refuse aujourd'hui de reconnaître le rôle économique de son comité d'entreprise. De ce fait, celui-ci ne possède aucune attribution dans la gestion de l'entreprise et celle de la retraite, son rôle se cantonnant à la gestion des oeuvres sociales et culturelles de l'établissement. Il lui demande si elle entend intervenir en faveur de la reconnaissance pleine et entière des droits et obligations du comité d'entreprise de la CNAV.

Texte de la réponse

Conformément aux dispositions de l'article L. 431-1 du code du travail, des comités d'entreprise sont constitués dans les organismes de sécurité sociale, à l'exception de ceux ayant le caractère d'établissement public administratif. La Caisse nationale d'assurance vieillesse étant un établissement public national à caractère administratif, elle est donc juridiquement exclue du champ des dispositions du code du travail relatives au comité d'entreprise. Toutefois, afin de ne pas créer une trop grande disparité entre les salariés de la CNAV et les salariés des caisses locales et régionales qui relèvent de la même convention collective nationale, il a été admis que le personnel de l'établissement public bénéficie d'oeuvres sociales dans des conditions très proches du droit commun. A la CNAV, la gestion de ces oeuvres est confiée à une structure ancienne préexistant à la création de l'établissement public, qui ne peut juridiquement exercer les attributions économiques conférées par le code du travail aux comités d'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68184

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6144

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2112